

# TRAIT-D'UNION – JUIN 2010

## SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Bulletin n° 63

Saint-Denis-sur-Loire,  
Commune membre de



Saint-Denis-sur-Loire,  
Commune inscrite



### Dans ce numéro :

Éditorial.....	11
Actualité de la Commune .....	1 & 2
Comptes-rendus conseil municipal .....	2
Les cartes scolaires.....	2
Les associations.....	2
Infos diverses .....	3
La CHAM.....	4

### Éditorial »

En cette période de Fête des voisins, nous vous offrons ce petit Trait-d'Union en guise d'apéritif en attendant le plat de résistance de début juillet dans lequel vous retrouverez un bilan de ce premier semestre sur les activités de la municipalité (conseils municipaux, budget, travaux...) et des associations dionysiennes.

Seulement, nous souhaitons vous donner quelques informations importantes avant le début des vacances scolaires.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.



### Bravo Céline !!!



Après plusieurs tentatives, à propos desquelles nous pensions que la précarité de son emploi à la commune de Saint-Denis-sur-Loire pouvait en partie expliquer les échecs, Céline FONTAINE a décroché le 9 avril dernier le concours d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles).

La nouvelle équipe municipale avait souhaité, au début de cette année scolaire, régulariser la situation de Céline en engageant une procédure de titularisation dans un poste de « faisant office d'ATSEM ». Aujourd'hui, Céline **est** ATSEM. C'est à la fois une reconnaissance officielle de la qualité du travail qu'elle fournit depuis près de 10 ans auprès de nos plus jeunes élèves, une preuve de sa persévérance et de son attachement à son travail et à l'école Lorjou et enfin le signe que nous ne nous sommes pas trompés en décidant de la titulariser.

Alors une nouvelle fois, Bravo Céline, reçois toutes nos félicitations !

### C'est reparti à Macé !



Certains à Macé commençaient à désespérer ! Il faut dire que de trop longs mois se sont écoulés depuis le début des travaux d'assainissement pluvial dans les rues Médicis, Muraton et Chemin Creux.

Après diverses péripéties et « tracasseries administratives », la COLAS a entrepris de terminer le chantier.

Quelques semaines de patience encore pour les riverains et tout rentrera enfin dans l'ordre.

Merci de votre patience.



## AGGLOPOLYS VOUS INFORME ...

### **CARTES SCOLAIRES**

Le nouveau dispositif de retrait des cartes scolaires mis en place pour la rentrée 2009/2010 sera reconduit pour la rentrée prochaine

Ainsi, les élèves habitant Blois, Averdon, Cheverny, Chitenay, Cour-Cheverny, Marolles, Ménars, Saint-Bohaire, **Saint-Denis-sur-Loire**, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Sambin, Seur, Valaire ou Villerbon auront le choix entre :

- recevoir sa carte scolaire à domicile ,
- OU d'aller la retirer auprès du POINT BUS à partir du 19 juillet 2010



### **De quoi avons parlé au conseil municipal du 30 avril 2010 ?**

- Lotissement de La Martinière : paiement de l'indemnité d'expropriation à M. Jean-Pierre Demange
- Piste de circulation douce : le CM décide de désaffecter le chemin rural n° 63 pour partie et autorise le Maire à lancer l'enquête publique nécessaire à cette opération
- Le CM a voté le détail des subventions accordées aux associations. Une enveloppe globale de 4 000 €
- Renouvellement de la convention de partenariat avec RADIO PLUS FM

Les comptes-rendus plus approfondis des conseils municipaux vous seront communiqués, deux fois par an, dans le Trait-d'Union du mois de juin et dans le bulletin municipal de bilan d'année à paraître en janvier.

## SAINT DENIS SUR LOIRE



**EN VENTE EN MAIRIE**  
17 €



Dessin d'André Larit

**PATRIMOINE DANS VOTRE COMMUNE N°21**

Tu as entre 10 et 18 ans ?  
Tu aimes le foot ?  
Ça tombe bien, Apollos organise un




# Tournoi de foot

Le 12 juin 2010  
14h30



A Saint-Denis sur Loire  
Au terrain multi-sports (à côté des terrains de tennis)





## SOIREE GUINGUETTE À SAINT-DENIS-SUR-LOIRE





### Samedi 19 juin 2010

**Vous souhaitez passer une agréable soirée en famille ou entre amis, venez à la soirée guinguette de Saint-Denis-sur-Loire le 19 juin !**

Le Comité des Fêtes et Apollos organisent leur soirée guinguette et vous donnent rendez-vous Place Eugène Leroux (près de la salle des associations) :

- ❖ dès 20 heures pour un dîner en musique. Les repas seront servis uniquement sur réservation (utiliser à cet effet le coupon à détacher ci-dessous).
  - repas adulte : apéritif d'accueil, plateau repas froid
  - repas enfant : plateau enfant, boisson
- ❖ à partir de 22 heures et jusqu'à 2 heures du matin pour une soirée dansante gratuite ouverte à tous (sans réservation) animée par l'orchestre Dominique Naud.




**Devenez  
notre Ambassadeur...**

Vous êtes Loir-et-Chériens,  
demandez votre carte Ambassadeur (gratuite)  
et bénéficiez de 50%\* de remise sur le droit d'entrée  
dans 46 sites touristiques en Loir-et-Cher

Pour l'obtenir :  
 → Tél. 02 54 57 00 42  
 → [ambassadeur@cdt41.com](mailto:ambassadeur@cdt41.com)  
 → [www.coeur-val-de-loire.com](http://www.coeur-val-de-loire.com) – espace Ambassadeurs

\* Dès lors que vous êtes accompagné d'un adulte s'acquittant du droit d'entrée plein tarif – Cette offre, non cumulable avec d'autres formes de réduction, s'entend hors animations et manifestations exceptionnelles

Comité départemental du Tourisme de Loir-et-Cher – 5 rue de la Voûte du Château – CS 4323 41043 BLOIS Cedex – Tél. 02 54 57 00 41 – Fax 02 54 57 00 47 – [www.coeur-val-de-loire.com](http://www.coeur-val-de-loire.com)

**Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers**  
**Samedi 12 Juin 2010**

**BLOIS**  
 Place de la République  
 Parvis de la Halle aux Grains

**PROGRAMME**  
 14 h à 17 h

- ▷ Démonstrations :
  - Accident de la circulation,
  - Recherche de personnes,
  - Interventions en milieux périlleux,
  - Secourisme ...
- ▷ Ateliers
- ▷ Informations carrières et activités

18 h  
 ▷ Cérémonie



**Osez ... agir !**

*Pompiers  
pourquoi pas vous?*



## Information



L'épicerie de Mme Françoise Stoll, avenue Guillaume Charron à Menars change de propriétaire.

L'épicerie portera désormais l'enseigne « CASINO » sous la direction Mme Sabine Caillé

Les horaires d'ouverture seront :

**Du mardi au samedi de 8h00 à 12h30 et de 15h30 à 19h**

**Le dimanche 8h00 à 12h30**

**Fermé le lundi toute la journée.**

Pour rénovation et aménagement, le magasin sera fermé du dimanche 27 juin après midi au jeudi 08 juillet inclus.

**Ouverture le vendredi 09 juillet à 8h00**

*Pour information, la création des CHAM a fait l'objet d'un vote partagé lors du Conseil Communautaire du 5 mai 2010. Les représentants de certaines « petites communes », dont ceux de Saint-Denis-sur-Loire, se sont soit abstenus, soit prononcés contre ce projet. Il ne s'agissait pas de remettre en cause l'intérêt du dispositif visant à mettre en avant les enseignements artistiques à l'école primaire, mais bien de mettre l'accent sur quelques points fondamentaux à commencer par la sauvegarde des effectifs dans nos écoles rurales de manière à limiter les risques de fermetures de classes (de plus en plus importants). Malgré ces réticences, nous vous présentons ci-dessous le dispositif des Classes à Horaires Aménagés « Musique ».*

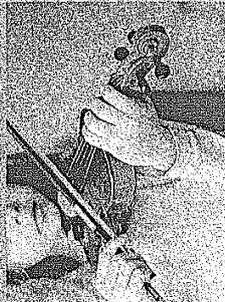
La fiche de candidature est disponible en mairie.

A la rentrée scolaire 2010/11

**Ouverture d'une classe de CE1 à horaires aménagés "musique" (CHAM)**

Le territoire de Blois, Communauté d'Agglomération de Blois

A la rentrée scolaire 2010/11, l'ouverture d'une classe de CE1 à horaires aménagés "musique" (CHAM) à l'école Marguerite-Audoux



Un partenariat entre l'Education nationale, la Ville de Blois et la Communauté d'Agglomération de Blois prévoit la mise en place de classes à horaires aménagés musique (CHAM) à partir de la rentrée scolaire 2010/11, au sein de l'école primaire Marguerite-Audoux, quartier Cornillettes, plan au dos) avec l'ouverture d'une classe de CE1 à la rentrée scolaire 2010/11. L'ouverture d'une nouvelle classe, jusqu'au CM2.

## Qu'est ce qu'une CHAM ?

Les Classes à horaires aménagés en éducation musicale offrent à des élèves la possibilité, grâce à un aménagement d'horaires, de suivre un enseignement musical pendant le temps scolaire. Pratique instrumentale, formation musicale, orchestre et enseignement général trouvent leur équilibre avec toutes les garanties d'encadrement et de niveau.

## Comment fonctionne une CHAM ?

Grâce à une équipe pédagogique composée d'un enseignant de l'éducation nationale pour l'enseignement général et de professeurs du conservatoire de Blois Agglopolys pour l'enseignement musical. Trois à cinq heures de musique par semaine sont prévues dans le temps scolaire. L'horaire d'enseignement musical est prélevé sur l'horaire global de la classe, de l'organisation générale de l'enseignement et la répartition des horaires s'établissent en concertation et permettent d'assurer la compétence du maître et des professeurs du conservatoire. L'enseignement musical dispensé pendant le temps scolaire est gratuit pour les élèves.

## Qui peut s'inscrire dans une CHAM ?

La CHAM s'adresse à des élèves motivés par la musique. L'admission en CHAM est établie par une commission présidée par l'inspecteur d'Académie au vu du dossier de pré-inscription de l'élève, de son envie ainsi que de ses aptitudes, et du nombre de places disponibles.

## Comment inscrire son enfant ?

- Remplir la fiche de candidature ci-contre.
- L'adresser à Monsieur le directeur de l'école Marguerite-Audoux, 26 rue du Général-de-Galerbert - 41000 Blois, avant le **lundi 14 juin au plus tard**.
- Votre enfant sera convoqué pour un entretien d'évaluation (motivation famille/enfant, niveau CP, acquis, aptitude à la musique...) d'une durée d'un quart d'heure à l'école Marguerite-Audoux, les mercredis 16 juin matin ou 30 juin après-midi, en fonction de la date d'arrivée de votre dossier.
- Pour l'entretien, vous devrez vous munir du livret scolaire de votre enfant.
- Les résultats d'admission seront rendus le 1er juillet.